

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. PINON - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme THYEBALT
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers tarifs - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon : droit de scolarité ; année scolaire 2007-2008 ; actualisation de la grille de calcul - Fêtes de fin d'année : installation d'une patinoire extérieure place de la République ; tarifs d'entrée ; redevance d'occupation du domaine public - Patinoire provisoire du boulodrome « Gilbert Chauffour », rue Léon Mauris ; création de tarifs

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre appréciation :

- l'actualisation de la grille de calcul du droit de scolarité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, pour l'année scolaire 2007-2008,
- la création de tarifs d'entrée à la patinoire extérieure qui sera installée, place de la République, à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public,
- la création de tarifs d'entrée à la patinoire provisoire du boulodrome « Gilbert Chauffour », rue Léon Mauris.

1 - Conservatoire à rayonnement régional de Dijon - Droit de scolarité - Année scolaire 2007-2008 - Actualisation de la grille de calcul

Les tarifs applicables aux élèves du Conservatoire concernent :

- l'inscription à titre personnel comportant :
 - . un droit d'inscription payable par tous les élèves quels que soient leur domicile et la classe fréquentée,
 - . un droit de scolarité, payable seulement par les élèves des classes traditionnelles, modulable en fonction du quotient familial,
- le cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne,
- la location d'instruments.

bération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a adopté les tarifs applicables à compter de scolaire 2007-2008, dans les conditions suivantes :

'inscription : 41,60 €

- droit de scolarité :

Quotient	Elèves dijonnais	Elèves non dijonnais
< 200	Gratuit	Gratuit
201 à 400	20,80 €	83,20€
401 à 600	31,20 €	104,00 €
601 à 800	36,90 €	115,40 €
801 à 1000	46,80 €	135,20 €
1001 à 1200	78,00 €	156,00 €
> 1200	93,60 €	166,40 €

- cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne : 78,50 €,

- location d'instruments :

- élève dijonnais : 52 € pour l'année scolaire,
- élève non dijonnais : 104 € pour l'année scolaire.

Le calcul du quotient familial était basé sur le revenu brut global des familles.

Or, le calcul de ce dernier a changé. En effet, jusqu'en 2006, le revenu brut global correspondait au total des salaires ou assimilés, duquel étaient déduits 10 % de leur montant ainsi qu'un abattement de 20 %. Depuis lors, il correspond au total des salaires ou assimilés diminué de la déduction de 10% ou des frais réels, sans que l'abattement de 20% soit retiré. Le revenu brut global est donc, pour chaque famille, d'autant plus élevé, ce qui pourrait avoir pour conséquence que nombre d'entre elles risquent de voir le droit de scolarité de leur enfant au Conservatoire augmenter lorsqu'elles franchiront une tranche du barème de l'impôt sur le revenu, sans que leur revenu réel ait augmenté.

Afin de ne pas les pénaliser et de maintenir les tarifs au même niveau que ceux prévus dans la délibération du 21 mai dernier, il est proposé d'actualiser les tranches du quotient familial de la façon suivante :

Quotient	Elèves dijonnais	Elèves non dijonnais
< 250	Gratuit	Gratuit
251 à 500	20,80 €	83,20€
501 à 750	31,20 €	104,00 €
751 à 1000	36,90 €	115,40 €
1001 à 1250	46,80 €	135,20 €
1251 à 1500	78,00 €	156,00 €
> 1500	93,60 €	166,40 €

2 - Fêtes de fin d'année - Installation d'une patinoire place de la République - Tarifs d'entrée - Redevance d'occupation du domaine public

L'installation d'une patinoire extérieure place de la République à Dijon, à l'occasion des fêtes de fin d'année, connaît, depuis 2003, un grand succès populaire. En effet, la fréquentation s'avère constante au fil des années. Cette animation, couplée au marché de Noël, a par ailleurs favorisé la fréquentation commerciale du centre ville. Il est proposé de la reconduire en 2007 sur une période plus longue que celle de l'année précédente, correspondant à l'intégralité des vacances scolaires, soit du 1er décembre 2007 au 6 janvier 2008, en installant une patinoire extérieure découverte de 400 à 450 m², place de la République, côté rue Jean-Jacques Rousseau.

Cette installation, qui accompagnerait et compléterait le marché de Noël, localisé sur la place de la Libération et la place Darcy, a vocation à permettre aux enfants et aux parents d'accéder à un équipement ludique original pendant la saison des fêtes, tout en favorisant la fréquentation du centre ville, les flux commerciaux et donc les achats au centre ville.

L'exploitation et la gestion de l'équipement seraient assurées par le prestataire selon les horaires décidés par la Ville et figurant dans le cahier des charges.

L'encaissement des recettes se ferait sous la responsabilité d'une régie spécifique gérée par le personnel de la patinoire municipale.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre, et notamment des enfants, je vous propose de reconduire les tarifs appliqués antérieurement, dans les conditions suivantes :

- enfants de moins de dix ans : gratuité,
- personnes âgées de plus de dix ans : 1 €.

Dans les deux cas, la mise à disposition de patins à glace serait prévue ainsi que la mise en place d'un système de contrôle adapté.

La place de la République accueillerait également un ou deux chalets de petite restauration. La mise à disposition de l'espace et la participation aux frais d'installation seraient fixées forfaitairement à 1 000 € pour toute activité complémentaire à la patinoire.

3 - Patinoire provisoire du boulodrome « Gilbert Chaufour », rue Léon Mauris - Création de tarifs

Pour pallier l'indisponibilité, pour des raisons techniques, de la patinoire municipale, boulevard Trimolet, une patinoire provisoire a été installée au boulodrome « Gilbert Chaufour », rue Léon Mauris.

Il est proposé, pour faciliter l'accès du plus grand nombre, et notamment des enfants, d'instituer les tarifs suivants :

- enfants de moins de dix ans : gratuité,
- personnes âgées de plus de dix ans : 1 €.

Les tarifs proposés pour les patinoires précitées seraient applicables aux patinoires temporaires qui pourraient être mises en place tout au long de l'année.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Economiques, du Commerce et du Tourisme, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter la nouvelle grille de calcul des droits de scolarité applicable aux élèves du Conservatoire à Rayonnement International de Dijon, à partir de l'année scolaire 2007-2008,

2 - fixer les tarifs d'entrée à la patinoire extérieure qui sera installée place de la République, du 1er décembre 2007 au 6 janvier 2008, dans les conditions suivantes :

- enfants de moins de dix ans : gratuité
- personnes âgées de plus de dix ans : 1 € ;

- fixer à 1 000 € le montant de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public place de la République, pour toute activité complémentaire de la patinoire,

3 - décider la création des tarifs d'entrée à la patinoire provisoire du boulodrome « Gilbert Chaufour », rue Léon Mauris ;

- décider d'en fixer le montant à 1 € pour les personnes de plus de dix ans et d'accorder la gratuité aux enfants de moins de dix ans ;

- dire que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 4 octobre 2007,

4 - décider que les tarifs proposés pour les patinoires présentées dans le rapport seront applicables aux patinoires temporaires qui pourraient être mises en place tout au long de l'année ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2007

